



**Commission des affaires sociales**

**Mémoire présenté par  
Gai Écoute et la Fondation Émergence**

**Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes  
*Indépendamment de l'orientation sexuelle***

**Décembre 2004**

Gai Écoute  
Fondation Émergence  
C.P. 1006, Succ.C  
Montréal (Québec)  
H2L 4V2  
514-866-6788  
courrier@gai-ecoute.qc.ca

## Présentation de Gai Écoute

Créé en 1980, Gai Écoute est un service d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention d'une clientèle intéressée par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Plus de 20 000 appels par année sont traités à Gai Écoute.

Gai Écoute est un organisme communautaire composé d'une équipe mixte de bénévoles qui sont des gais et des lesbiennes. Les rapports égalitaires constituent une préoccupation constante.

Les services de Gai Écoute se sont développés principalement en rapport avec l'écoute téléphonique. Au fil des années, se sont ajoutés des programmes complémentaires, notamment ceux relevant de la lutte aux préjugés. Ces campagnes ont connu un succès remarquable et ont fait œuvre utile en matière d'éducation des réalités homosexuelles. En participant activement à tous les projets susceptibles de faire évoluer les réalités homosexuelles, l'organisme est devenu un chef de file au sein des communautés gaie et lesbienne du Québec. La présentation de mémoires sur diverses questions homosexuelles, et à différentes instances, a fait de lui un interlocuteur crédible sur la place publique.

L'avènement et le développement des nouvelles technologies ont incité Gai Écoute à élargir sa gamme de services. De fait, des informations importantes sur les questions entourant l'orientation sexuelle abondent sur le site Internet de Gai Écoute, [www.gai-ecoute.qc.ca](http://www.gai-ecoute.qc.ca). On y trouve également un répertoire de liens permettant la navigation dans plus de 1500 sites d'intérêt, un service d'aide confidentiel par courrier électronique et, sous peu, un clavardage/groupe de discussion supervisé.

Les services sont dispensés à raison de 16 heures par jour, 365 jours par année par une équipe d'hommes et de femmes composée de bénévoles et de professionnels rémunérés. Pour leur part, les bénévoles sont recrutés et choisis selon leurs aptitudes à l'écoute et à la relation d'aide. Ils et elles reçoivent une formation adaptée à l'écoute téléphonique.

Il importe de rappeler que parmi les centres d'écoute spécialisés, Gai Écoute est le seul à ne pas avoir les ressources suffisantes pour offrir un service continu de 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Plus de 40 % des services rendus par Gai Écoute concernent la solitude, l'isolement et la découverte de l'orientation sexuelle. Bien que Gai Écoute ne soit pas spécialisé dans l'intervention auprès des personnes suicidaires, la perte d'espoir, la perte de confiance dans l'avenir et les idées suicidaires sont omniprésentes dans les problématiques rencontrées.

Gai Écoute est également l'initiateur de l'étude *Mort ou fif* qu'a dirigé le professeur Michel Dorais de l'Université Laval avec la collaboration de Simon Louis Lajeunesse. Cette étude a permis de faire une revue de la littérature montrant que les garçons homosexuels présentent un risque de suicide considérablement plus élevé que leurs pairs hétérosexuels. Dans le contexte québécois, ces conclusions ont été validées par le témoignage d'une cinquantaine de garçons homosexuels qui ont fait des tentatives de suicide en rapport avec leur condition de vie homosexuelle.

Voir le site Internet  
[www.gai-ecoute.qc.ca](http://www.gai-ecoute.qc.ca)

## Présentation de la Fondation Émergence

Au cours des dernières années, la reconnaissance juridique des réalités homosexuelles a fait des progrès remarquables. Une fois le mariage des conjoints de même sexe accepté, on pourra véritablement parler d'égalité juridique indépendamment de l'orientation sexuelle.

Cette égalité juridique doit s'accompagner d'une égalité sociale. Malgré les avancées remarquables, la recherche de cette égalité demeure un objectif à atteindre, ce qui a inspiré la mise sur pied de la Fondation Émergence.

Cette dernière est née de l'initiative du service d'écoute téléphonique et de renseignements Gai Écoute. L'expertise développée au cours des vingt dernières années a été mise au service de la Fondation et l'a guidée dans l'élaboration de sa mission qui consiste à :

- promouvoir l'épanouissement des personnes homosexuelles et soutenir leurs proches;
- favoriser l'inclusion des personnes homosexuelles dans la société;
- élever le niveau d'éducation sur les réalités homosexuelles;
- faire la lutte aux préjugés contre les personnes homosexuelles;
- travailler à la prévention du suicide chez les personnes homosexuelles;
- soutenir la mission de Gai Écoute.

La Fondation est à l'origine de la campagne de sensibilisation en milieu scolaire. Elle est aussi l'initiatrice de la Journée nationale de lutte contre l'homophobie qui est un événement structurant, rassembleur et générateur d'initiatives. La lutte contre l'homophobie est un projet ambitieux qui vise à changer les mentalités d'une importante partie de la population. La Fondation propose de mener la lutte sur deux fronts. À chaque année, elle mène une campagne générale et une autre consacrée à une thématique particulière.

| Premier mercredi de juin | Thématique                  |
|--------------------------|-----------------------------|
| 2 juin 2004              | L'engagement                |
| 1er juin 2005            | La famille                  |
| 7 juin 2006              | Le travail et le sport      |
| 6 juin 2007              | L'éducation                 |
| 4 juin 2008              | La santé                    |
| 3 juin 2009              | Les communautés culturelles |

Voir les sites Internet :  
[www.emergence.qc.ca](http://www.emergence.qc.ca)  
[www.homophobie.org](http://www.homophobie.org)

## **Objectif de la comparution**

L'égalité juridique, indépendamment de l'orientation sexuelle, est pratiquement atteinte au Québec. Toutefois, malgré les avancées importantes, l'égalité sociale demeure un objectif à atteindre et l'homophobie demeure toujours présente dans notre société.

Gai Écoute et la Fondation Émergence souscrivent à l'objectif de l'égalité entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, cet objectif suggère que l'égalité entre les hommes et les femmes doit aussi comprendre l'égalité entre les orientations homosexuelles et hétérosexuelles.

Comme témoin de ces inégalités, Gai Écoute et la Fondation Émergence attirent l'attention de cette commission sur le fait que les personnes homosexuelles ne semblent pas avoir été prises en considération dans la proposition d'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

De même, la recherche de l'égalité entre les sexes suppose que ce sont les femmes qui font l'objet des inégalités et qu'à ce chapitre, les lesbiennes doivent être prises en considération dans une politique d'égalité dans les rapports entre les sexes.

De par leur intervention devant cette commission, nos organismes veulent poursuivre les objectifs suivants :

Assurer une égalité entre les femmes et les hommes indépendamment de l'orientation sexuelle.

Favoriser les rapports égalitaires entre les gais et les lesbiennes.

Favoriser la visibilité des lesbiennes et rappeler qu'elles vivent une double discrimination comme femme et comme lesbienne.

Sensibiliser les parlementaires et toutes personnes en situation de pouvoir à la nécessité de prendre en compte les réalités homosexuelles dans la définition des politiques.

Rappeler que les lesbiennes et les gais sont les seuls groupes de la société qui ne disposent pas de lien structural entre leur communauté et l'État.

Sensibiliser les parlementaires à la nécessité d'élaborer et d'adopter une politique gouvernementale de lutte contre l'homophobie.

## **L'égalité, un idéal à atteindre**

### ***Les leviers d'intervention***

La similitude entre la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes, d'une part, et celle des personnes homosexuelles et hétérosexuelles, d'autre part, est frappante. Tout comme les femmes, les personnes homosexuelles ont subi une discrimination en raison de leur identité.

Le combat des femmes a inspiré celui des groupes de revendication des lesbiennes et des gais. Après avoir obtenu une égalité de droit, les deux groupes sont à la recherche de l'égalité de fait.

La reconnaissance juridique doit s'accompagner de la reconnaissance sociale. Celle des personnes homosexuelles nécessite d'abord la reconnaissance que notre société a été construite sur la règle voulant que toute personne est, à sa naissance, présumée hétérosexuelle, ce qui signifie que l'hétérosexisme est la règle qui conditionne les rapports entre les personnes.

Nous proposons d'ajouter au 2<sup>e</sup> levier du rapport une approche transversale qui vise à ce que l'appareil gouvernemental intègre, dans ses façons de faire et ses décisions, une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes indépendamment de leur orientation sexuelle.

Au 3<sup>e</sup> levier, en regard de l'approche sociétale, il s'agit de prendre, encore ici, l'orientation sexuelle en compte, ce qui aurait aussi pour effet de favoriser une égalité dans les rapports entre les lesbiennes et les gais.

### ***L'invisibilité des lesbiennes***

Au-delà de la double discrimination vécue en tant que femme et en tant que personne homosexuelle, les lesbiennes sont confrontées à une problématique supplémentaire. Elles sont à toute fin pratique invisibles. Peu de femmes homosexuelles prennent la parole publiquement ou dévoilent leur orientation sexuelle. De ce fait, elles sont invisibles, ce qui ne favorise pas une égalité dans les rapports entre les femmes et les hommes homosexuels.

Les politiques visant l'égalité entre les femmes et les hommes devront tenir compte de cette réalité et favoriser leur visibilité. Gai Écoute s'inquiète du peu de données et d'études, sur une base générale, et qui pourraient être utilisées dans le cadre de campagnes publiques de sensibilisation. Encore en 2004, nous sommes incapables de connaître en profondeur le portrait socioprofessionnel et de chiffrer les principales difficultés rencontrées par les lesbiennes pour exercer leur droit à l'égalité dans la société québécoise. Peu étudiées, peu connues et peu présentes dans les sphères de pouvoir et de décisions, les lesbiennes au Québec vivent chaque jour, dans l'ombre, la difficile marche vers l'égalité.

## **Orientations et axes d'intervention**

### ***1<sup>ère</sup> orientation***

**Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.**

Comme il est affirmé, l'État, comme dépositaire des valeurs de la société québécoise et principal responsable de leur concrétisation, joue un rôle de premier plan.

Nous sommes d'accord avec l'orientation qui vise à documenter les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes. Cette orientation devrait englober les réalités homosexuelles, car on ne peut ignorer que les stéréotypes sexuels sont construits sur l'hétérosexualité.

Nous recommandons que les réalités homosexuelles soient prises en considération dans la nécessaire documentation des stéréotypes sexuels.

De même, le soutien à l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire ne devrait pas ignorer que les parents sont susceptibles d'avoir des enfants d'orientation homosexuelle.

L'élimination des stéréotypes dans les milieux scolaires devrait favoriser une égalité entre les sexes indépendamment de l'orientation sexuelle des personnes.

Le soutien des initiatives visant à favoriser les relations égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique dans la construction des rapports amoureux ne peut ignorer la possibilité qu'ils soient d'orientation homosexuelle.

Aussi, le soutien aux groupes qui travaillent à l'égalité devrait tenir compte des organismes homosexuels qui travaillent à l'égalité des relations entre toutes les personnes et à qui font la lutte à l'homophobie.

## **2<sup>e</sup> orientation**

### **Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée.**

De manière générale, tous les efforts visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail devraient considérer que les femmes lesbiennes subiront une double discrimination sur le marché du travail. La promotion de l'égalité devrait inclure une préoccupation visant à faire échec à la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle en milieu de travail.

## **3<sup>e</sup> orientation**

### **Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux.**

Depuis la nouvelle *Loi sur l'union civile et les règles de filiation*, la parentalité des couples de même sexe est chose reconnue par le Code civil du Québec. À ce chapitre, comme souvent observé ailleurs, l'égalité juridique n'est pas accompagnée d'une égalité de fait.

Les politiques familiales devront à l'avenir tenir compte que la famille n'est plus l'affaire exclusive des couples composés d'un homme et d'une femme et des familles monoparentales. On assiste à l'émergence d'une nouvelle réalité familiale où les deux parents sont du même sexe.

L'intégration de cette nouvelle réalité doit contribuer à l'égalité dans les rapports entre les personnes et doit aussi principalement assurer la protection et le bien-être des enfants.

## **4<sup>e</sup> orientation**

### **Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes.**

Les politiques gouvernementales doivent favoriser une approche intégrée de l'égalité. Ici, il est nécessaire de mentionner qu'au delà de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la dispensation des soins de santé, ceux dispensés aux personnes homosexuelles doivent tenir compte de certaines particularités liées aux relations sexuelles.

Aussi, en matière de santé mentale, les personnes homosexuelles présentent un risque élevé de suicide. Si certains questionnent l'ampleur du phénomène du suicide chez les personnes homosexuelles, il s'en trouvera peu pour nier qu'elles doivent traverser une période de crise d'identité en rapport avec l'orientation sexuelle, période qui leur est propre. Cette période de crise est caractérisée par un questionnement, un inconfort, un stress et une anxiété liée à la découverte, à la prise de conscience d'une orientation sexuelle qui n'est pas celle de la majorité, ce qui pousse à l'isolement et à la solitude.

Le moment, la durée, l'âge où se présente la période de crise d'identité sexuelle varient d'une personne à l'autre. À la puberté et à l'adolescence pour plusieurs, à l'âge adulte pour d'autres, on découvre une attirance sexuelle pour une personne du même sexe. Après avoir vécu des relations hétérosexuelles et avoir eu des enfants, des hommes et des femmes prennent conscience de leur homosexualité. On peut alors facilement imaginer le stress et la période de

crise qui en découlent. Si pour certains et pour certaines cette crise est surmontable, elle pourra être tragique pour d'autres.

Généralement, en raison du secret qui entoure ce phénomène, les personnes homosexuelles ne peuvent bénéficier du soutien de leurs proches, comme c'est souvent le cas pour d'autres problématiques. Se réfugiant dans le silence et le secret tout au long de ce processus, elles doivent affronter des facteurs déstabilisants, générateurs de stress et d'anxiété.

Quant à la recommandation voulant que le réseau sociosanitaire soit invité à adopter des mesures spécifiques aux groupes doublement discriminés, dont ceux sur la base de l'orientation sexuelle, nous y souscrivons entièrement. Elle est au cœur de nos préoccupations, que ce soit en matière de santé ou dans tout autre domaine. Les services aux populations ne peuvent ignorer que toutes les femmes et tous les hommes ne sont pas hétérosexuels.

## **6<sup>e</sup> orientation**

### **Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local.**

Gai écoute soutient les axes d'intervention proposés tant au plan politique, économique, administratif que social.

Nous recommandons d'inclure l'orientation sexuelle au niveau de l'axe 4 qui se lirait ainsi :  
*« Soutenir les actions en vue de renforcer le potentiel de participation sociale des personnes vulnérables à l'exclusion, plus particulièrement les personnes pauvres, faiblement scolarisées, vivant avec un handicap, issues de l'immigration, de communautés culturelles ou autochtones, ou à cause de leur orientation sexuelle. »*

Encore ici, il est utile de rappeler que les lesbiennes sont invisibles dans la société québécoise à titre public, dans le milieu des affaires et même dans le milieu artistique.

Gai Écoute a initié un comité pour promouvoir la visibilité publique des lesbiennes qui s'y sentent prêtes. Ce comité est composé d'une dizaine de lesbiennes représentantes d'associations lesbiennes directement concernées par l'invisibilité des lesbiennes sur la place publique. Il tiendra d'ailleurs un colloque sur la visibilité lesbienne lors de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005.

## **7<sup>e</sup> orientation**

### **Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement**

L'exercice du pouvoir nécessite une organisation et des structures. À ce chapitre, les communautés homosexuelles constituent probablement le seul groupe de la société à ne pouvoir compter sur un lien structural avec l'État.

À l'instar des autres groupes, il est impérieux que le gouvernement soutienne les initiatives visant à doter les communautés gaie et lesbienne d'un organisme dédié à ces problématiques. Peu importe que ce soit un secrétariat à la condition homosexuelle, un institut, ou que le travail soit délégué à un organisme non gouvernemental. Un tel organisme aurait pour mission de :



- promouvoir l'égalité entre les personnes indépendamment de leur sexe ou de leur orientation sexuelle et de favoriser leur inclusion dans la société québécoise;
- promouvoir leur épanouissement;
- voir à assurer une égalité de fait entre les personnes;
- développer une expertise scientifique et en assurer la transférabilité;
- conseiller les autorités gouvernementales.

L'organisme devra :

- évaluer les besoins de recherche sur la condition homosexuelle;
- conduire des travaux de recherche;
- susciter et faire la promotion et la coordination des travaux de recherche;
- assurer le recensement des études sur les questions relatives à l'orientation sexuelle;
- transférer l'expertise et les connaissances acquises aux personnes et organismes qui offrent des services aux personnes homosexuelles;
- conseiller les gouvernements et les instances décisionnelles sur les mesures à mettre en place pour favoriser l'inclusion des personnes homosexuelles;
- évaluer les initiatives gouvernementales en matière de réalités homosexuelles;
- proposer des programmes de sensibilisation et d'éducation aux réalités homosexuelles;
- proposer des plans d'action aux ministères et organismes;
- développer des moyens de prévention des problèmes liés à l'orientation sexuelle;
- recenser les réalisations dans les autres pays, les colliger, les traduire et à en assurer l'accès;
- publier et diffuser les résultats des études;
- développer et entretenir un site Internet sur la condition homosexuelle;
- assurer la complémentarité des actions gouvernementales avec celles des organismes communautaires;
- évaluer l'impact des médias sur la couverture des réalités homosexuelles;
- concevoir des outils d'intervention;
- évaluer les résultats des mesures mises en place;
- proposer des porte-parole appropriés aux situations particulières
- proposer des personnes ressources spécialisées.